LE COLLECTIF POUR L'INCLUSION ET CONTRE L'ISLAMOPHOBIE EN BELGIQUE : UNE ASSOCIATION FRÉRISTE AU CŒUR DE BRUXELLES

FADILA MAAROUFI ET AYMERIC DE LAMOTTE,
EN COLLABORATION AVEC FLORENCE BERGEAUD-BLACKLER (CERIF)
NOTE 77, SEPTEMBRE 2025

L'Institut Thomas More est à la fois un laboratoire d'idées, un centre d'actions et une école de formation. Libéral-conservateur, libre et indépendant, il est basé à Paris et Bruxelles.

La démarche de l'Institut se fonde sur les valeurs proclamées dans sa Charte : la liberté et la responsabilité, le respect de la dignité de la personne, la subsidiarité, l'économie de marché, les valeurs universelles qui sont l'héritage commun des pays européens.

Paris
8, rue Monsigny
F-75 002 Paris
Tel : +33 (0)1 49 49 03 30

Bruxelles
Clos des Salanganes, 5
B-1150 Bruxelles
Tel : +32 (0)2 472 87 80 37

www.institut-thomas-more.org
info@institut-thomas-more.org

LE COLLECTIF POUR L'INCLUSION ET CONTRE L'ISLAMOPHOBIE EN BELGIQUE : UNE ASSOCIATION FRÉRISTE AU CŒUR DE BRUXELLES

FADILA MAAROUFI ET AYMERIC DE LAMOTTE,
EN COLLABORATION AVEC FLORENCE BERGEAUD-BLACKLER (CERIF)
NOTE 77, SEPTEMBRE 2025

Fadila Maaroufi est anthropologue et militante laïque belgo-marocaine. En 2020, elle cofonde l'Observatoire Européen des Fondamentalismes dont le siège social est à Bruxelles. L'Observatoire se donne pour mission de diffuser et de partager des connaissances théoriques, critique et pratiques, sur les fondamentalismes religieux et ceux qui les soutiennent. Elle a copublié avec notamment Florence Bergeaud-Blackler, Georges Dallemagne, Nadia Geerts et Céline Pina *Cachez cet islamisme : voile et laïcité à l'épreuve de la cancel culture* (La Boîte à pandore, 2021). Le travail de lanceur d'alerte de Fadila Maaroufi et de l'Observatoire Européen des Fondamentalismes à propos de l'avancée de l'islamisme a fait l'objet — et fait toujours l'objet — de contestations judiciaires, notamment de la part de la députée bruxelloise Farida Tahar, qui ont toutes été déclarées non fondées jusqu'à présent. Elle est lauréate du Prix international de la Laïcité 2024 par le Comité Laïcité République •

Aymeric de Lamotte a rejoint l'équipe de l'Institut en 2021 et est directeur général adjoint de l'Institut Thomas More. Il dirige Justitia, le collectif d'avocats de l'Institut Thomas More qui offre une réponse juridique aux nouvelles intolérances. Il est avocat au barreau de Bruxelles depuis 2015. Il défend, entre autres, de nombreuses personnes physiques et morales qui luttent contre le wokisme (décolonialisme, culture de l'annulation, théorie du genre, etc.) et l'islamisme. Il est le conseil de Fadila Maaroufi, de l'Observatoire Européen des Fondamentalismes et de Florence Bergeaud-Blackler en Belgique •

Florence Bergeaud-Blackler est chargée de recherche au CNRS au sein du laboratoire Groupe Sociétés, Religions, Laïcité et fondatrice du CERIF (Centre européen de recherche et d'information sur le frérisme). Titulaire d'un doctorat en anthropologie et d'une habilitation à diriger des recherches, elle est spécialisée dans l'étude des normativités islamiques dans les sociétés sécularisées, les procédés d'endoctrinement salafiste et le marché halal. Elle a notamment publié *Le frérisme et ses réseaux. L'enquête* (éditions Odile Jacob, 2023) et *Le marché halal ou l'invention d'une tradition* (éditions du Seuil, 2017) •

L'analyse et le diagnostic ont été réalisés par Florence Bergeaud-Blackler. La rédaction finale et les recommandations sont faites par Fadila Maaroufi et Aymeric de Lamotte •

Sommaire

Résumé 6

Introduction 7

Le CIIB : origine, gouvernance et financements 9

Fondation et gouvernance 9
À l'origine de l'association : le CCIB a été créé avec le soutien du CCIF et des Frères musulmans 9
Soutiens financiers 11

Idéologie et raison d'être : la « lutte contre l'islamophobie » 13

« Islamophobie » : les dérives d'une définition extensive 13
L'instrumentalisation politique du concept 13
Conséquences sociologiques et politiques 14

La proximité des fondateurs avec la mouvance frériste 15

Mustapha Chairi 15
Hajib El Hajjaji 15
Farida Tahar 16
Ahmed Abdullahi Abdi 16
Khaddija Haourigui 17
Layla Azzouzi 17

Les relais fréristes du CIIB 18

La Ligue des Musulmans de Belgique 18
Le Complexe Éducatif et Culturel Islamique de Verviers 19
The European Network Against Racism 19
The Forum of European Muslim Youth and Student Organisations 20
European Muslim Network 20
La Fédération de la Jeunesse Musulmane 20

Entrisme politique et institutionnel : le cas du parti Ecolo 23

Conclusion 24

Annexes 25

Annexe 1. Publications et photos disponibles sur les réseaux sociaux 25
Annexe 2. Exemple d'une action conduite par un maillage d'organisations officiellement indépendantes mais interconnectées 27

Résumé

Le Collectif pour l'Inclusion et contre l'Islamophobie en Belgique (CIIB) est suspecté par l'État belge de liens avec les Frères musulmans • Le 9 juillet 2025, la presse belge francophone a publié des extraits d'un rapport de la Sûreté de l'État qui qualifiait le CIIB de « *groupe de pression de tendance Frères musulmans* » dont l'activité présente des risques « *de subversion des valeurs* », « *d'ingérence* » vis-à-vis des institutions publiques et « *d'influence* » sur le processus démocratique. Le rapport lie le CIIB aux Frères musulmans dès l'origine, en relevant que parmi ses sept fondateurs se trouvent « *un membre des Frères musulmans ainsi qu'un activiste de l'idéologie des Frères musulmans* ». L'identité du Frère musulman en question n'est pas précisée. Le rapport conclut que le CIIB « *est lié aux Frères musulmans du fait d'antécédents historiques, du soutien ponctuel dont il bénéficie et du narratif qu'il propage* »

Origine, gouvernance et financements du CIIB • Ses fondateurs l'ont immédiatement présentée « *comme le pendant belge du Collectif contre l'Islamophobie en France (CCIF)* ». Pour rappel, le CCIF a été dissous par le ministère de l'Intérieur français en 2020. En outre, la Sûreté de l'État qualifie le CIIB de « *volet belge du Collectif Contre l'Islamophobie en France (CCIF)* ». Après la dissolution du CCIF, le CCIB prend la précaution de changer son nom en CIIB. L'association est abondamment subventionnée : pour la période 2018-2024, le CIIB a perçu, selon nos recherches, au minimum près de 275 000 euros de fonds publics. Une part importante de son financement vient par ailleurs du privé : il a par exemple reçu près de 575 000 dollars de l'*Open Society Foundation* entre 2017 et 2023.

Une idéologie similaire à celle des Frères musulmans, axées sur la lutte contre « l'islamophobie » • Ce concept fonctionne comme un instrument politique visant à disqualifier toute critique de l'islam et plus particulièrement toute remise en question des mouvements islamistes et de leurs objectifs sociopolitiques. La société belge cessera d'être islamophobe que le jour où elle permettra l'expression et la pratique intégrale de leur conception de l'islam dans l'espace public. Il s'agit pour la société belge de s'adapter intégralement à leur vision de l'islam et non l'inverse.

Proximité des personnes impliquées dans le CIIB avec la mouvance frériste • Mustapha Chairi par exemple, le fondateur et président jusqu'en 2024, s'est affiché à plusieurs reprises sur les réseaux sociaux réalisant le geste de « Rabia » qui est un signe de ralliement aux Frères musulmans en Égypte. Le second fondateur, Hajib El Hajjaji, a cotisé pendant plusieurs années à la Ligue des Musulmans de Belgique que la Sûreté de l'État considère comme *« la branche belge de la confrérie internationale des Frères musulmans »*.

Des indices probants du rattachement du CIIB au tissu associatif frériste • En effet, des structures fréristes européennes, comme l'ENAR et le FEMYSO, mentionnent explicitement le CIIB comme partenaire sur leur site internet. En outre, le milieu associatif frériste coopère activement (actions, événements, communiqués communs) et propage un discours semblable. À titre d'exemple, en 2017, de nombreuses associations (ENAR, CCIF, CCIB, FEMYSO, MRAX) ont réagi ensemble pour condamner un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne qui autorise les employeurs à interdire les signes religieux visibles dans le cadre d'une politique générale de neutralité.

Le CIIB a largement pénétré le monde politique et institutionnel, notamment le parti Écolo • En effet, parmi les sept fondateurs du CIIB, cinq sont des membres actifs de ce parti, investis de responsabilités non négligeables. À titre d'exemple, Hajib El Hajjaji et Farida Tahar sont respectivement parlementaires Écolo au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au Parlement bruxellois. Hajib El Hajjaji a été longtemps administrateur d'Unia tandis qu'il est toujours administrateur de Myria.

Il est temps d'agir face à un acteur proche des Frères musulmans qui est un maillon d'un réseau transnational lié à ceux-ci • Le collectif tente de noyauter des structures démocratiques pour les transformer en outils d'implantation de normes charia-compatibles. Nous préconisons la fin des subventions publiques et sa dissolution dans les plus brefs délais. Nous appelons également au retrait immédiat des mandats publics exercés par des personnes impliquées au sein du CIIB liées au frérisme au sein de structures publiques de première importance et à l'exclusion des personnes impliquées au sein du CIIB liées au frérisme qui sont affiliées à un parti politique belge démocratique.

Introduction. Le CIIB, un acteur controversé dans le paysage associatif belge

Le Collectif pour l'inclusion et contre l'islamophobie en Belgique (CIIB), anciennement le Collectif contre l'islamophobie en Belgique (CCIB), est une organisation fondée en 2014 qui suscite aujourd'hui de vives inquiétudes dans toute la société belge.

En effet, le 9 juillet 2025, la presse parvient à consulter un rapport confidentiel de la Sûreté de l'État belge datant de fin avril 2025 et en publie des extraits qui défrayent la chronique **(1)**. La Sûreté de l'État identifie officiellement cette organisation comme un *« groupe de pression de tendance Frères musulmans »* **(2)** dont l'activité présente des risques *« de subversion des valeurs »* et *« d'ingérence »* vis-à-vis des institutions publiques, et « *d'influence* » sur le processus démocratique. Le rapport lie le collectif à l'organisation islamiste dès l'origine, en relevant que parmi ses sept fondateurs susmentionnés se trouvent *« un membre des Frères musulmans ainsi qu'un activiste de l'idéologie des Frères musulmans »*. L'identité du Frère musulman en question n'est pas précisée. Le rapport conclut que le CIIB *« est lié aux Frères musulmans du fait d'antécédents historiques, du soutien ponctuel dont il bénéficie et du narratif qu'il propage »* **(3)**.

Quelques semaines auparavant, le 21 mai 2025, un rapport est rendu public par le ministère de l'Intérieur français à propos des Frères musulmans et de l'islamisme. Celui-ci qualifie la Belgique de *« carrefour européen pour la mouvance frériste »* **(4)**. Au même moment, l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), rebaptisée Musulmans de France en 2017, publie un manuel frériste, commenté par Florence Bergeaud-Blackler pour l'hebdomadaire *Le Point* **(5)**. Les presses belge et française multiplient les articles et les enquêtes qui apportent un éclairage sur la présence du frérisme ou de l'islamisme en Belgique, en France et plus généralement en Europe, ainsi que le lien que cette idéologie entretient avec le monde politique **(6)**.

L'assassinat de Samuel Paty en France a tragiquement mis en lumière le rôle déterminant que peuvent jouer certaines organisations liées à la mouvance frériste dans la création d'un climat idéologique favorable à la radicalisation et au passage à l'acte terroriste. Le CCIF en France et son homologue belge, le CIIB, illustrent de manière emblématique cette réalité nouvelle.

Dans ce contexte, la vigilance des institutions démocratiques à l'égard de ces structures dépasse le cadre de la seule sécurité publique. Il s'agit fondamentalement de préserver les valeurs démocratiques face à des stratégies d'instrumentalisation du droit et d'une conception des droits humains au service d'un agenda politico-religieux.

Le CIIB a fait beaucoup parler de lui ces dernières années au sein du monde politique belge. Début 2021, le député fédéral du parti politique flamand *Nieuw-Vlaams Alliantie*, Theo Francken – actuel ministre de la Défense – épinglait le lien entre le CIIB et le CCIF (voir *infra*, p. 10), tout comme le lien entre le CIIB et le parti politique francophone

(1) Pour être plus précis, il s'agit de la PFCECT (la capacité intégrée de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme) du Service Général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS) et de la Sûreté de l'État (VSSE).
(2) La Société des Frères musulmans est une organisation transnationale islamique sunnite fondée en 1928 par Hassan el-Banna à Ismaïlia, dans le nord-est de l'Égypte. Cette organisation panislamiste est considérée comme terroriste par plusieurs pays (Égypte, Arabie saoudite, Russie, Émirats arabes unis, Syrie, Bahreïn).
(3) Gauvain Dos Santos, « Selon la Sûreté de l'État, le Collectif contre l'islamophobie en Belgique "diffuse un narratif emprunté aux Frères musulmans" », *La Libre Belgique*, 9 juillet 2025, disponible ici. Plusieurs journaux ont publié des extraits mais le document est classifié et indisponible pour les auteurs de la présente note.
(4) Ministère de l'Intérieur français, *Frères musulmans et islamisme politique en France*, mai 2025, p. 34, disponible ici.
(5) Florence Bergeaud-Blackler, « Plus personne ne pourra nier le double discours des Frères musulmans », *Le Point*, 21 mai 2025, disponible ici.
(6) Voir par exemple la une du *Figaro Magazine* intitulée « Belgiquistan » en mars 2025 et l'enquête intitulée « Islamistes, leur stratégie d'entrisme chez les écolos » par *Le Point* en août 2025.

Écolo et demandait une suspension des subventions tant que la Sûreté de l'État n'avait pas rendu un avis **(1)**. Le 4 décembre 2023, le président du parti centriste francophone *Défi*, François De Smedt, ajoutait dans le quotidien *Le Soir* que ce parti *« est le relais de l'islam politique »* **(2)**.

À la suite de la fuite des extraits du rapport confidentiel, plusieurs responsables politiques belges ont pris position. L'ancien député des Engagés, Georges Dallemagne, a déclaré que le CIIB était une organisation « *dangereuse* » et a demandé la fin des subventions publiques et son interdiction **(3)**, tandis que le député Denis Ducarme a demandé l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire sur le financement public des organisations liées aux Frères musulmans **(4)**.

La présente étude permet de montrer que des liens entre le CIIB et la mouvance des Frères musulmans peuvent être établis à partir de (1) l'analyse des origines de l'association mais aussi *via* (2) les thématiques mobilisées, ainsi que par (3) les personnes impliquées dans l'association et (4) les relations de celle-ci avec des structures identifiées par la recherche académique comme appartenant ou étant proches du réseau frériste européen. Elle évoque enfin (5) la pénétration du CCIB au sein du monde politique belge, plus particulièrement au sein du parti Écolo.

(1) « Theo Francken "choqué" par des subventions accordées au Collectif contre l'islamophobie en Belgique », *La Libre Belgique*, 4 janvier 2021, disponible ici.
(2) « François De Smet (Défi) : "Écolo est le relais de l'islam politique" », *Le Soir*, 4 décembre 2023, disponible ici.
(3) Simon Mirguet, « Pour Georges Dallemagne, l'entrisme islamiste est une menace majeure pour la Belgique : "Des organisations sont extrêmement dangereuses" », *La Libre Belgique*, 11 juillet 2025, disponible ici.
(4) Gauvain Dos Santos, « Denis Ducarme demande une commission d'enquête sur les financements publics des organisations liés aux Frères musulmans », DH.be, 11 juillet 2025, disponible ici.

Le CIIB : origine, gouvernance et financements

Fondation et gouvernance

Le Collectif pour l'inclusion et contre l'islamophobie en Belgique (CIIB) a été constitué en association sans but lucratif (ASBL) le 9 septembre 2014 **(1)**. L'association a opéré sous la dénomination Collectif contre l'islamophobie en Belgique (CCIB) jusqu'en décembre 2021, date à laquelle elle a adopté son appellation actuelle. L'acte constitutif identifie sept membres fondateurs : Mustapha Chairi, président ; Khaddija Haourigui, vice-présidente ; Hajib El Hajjaji, vice-président ; Farida Tahar, administratrice ; Laurie Hastir, administratrice ; Rachida Kaaoiss, administratrice ; Saïd Zayou, administrateur.

L'article 3 des statuts de l'association précise que l'association a notamment pour but *« la lutte contre l'islamophobie et ses manifestations sous toutes ses formes et en (sic) tous les médias […] »*. Concrètement, ce but se réalise par l'apport d'un soutien psychologique et juridique *« aux victimes de l'islamophobie »*, par la sensibilisation de l'opinion publique et le plaidoyer auprès des institutions. En outre, il est précisé sur le site internet de l'association que le collectif est *« indépendant, pluraliste et entièrement transparent »* et n'est *« affilié à aucun courant politique ou religieux »* **(2)**.

L'assemblée générale du 14 juin 2024 a marqué un tournant important dans la gouvernance du CIIB. Le conseil d'administration a été entièrement renouvelé et se compose désormais de Ahmed Abdullahi Abdi, président, et Dounia Mhainina, Basma Challal, Ayan Elmi, Rania Ayachi et Wadie Laarissi, administrateurs. Cette restructuration met fin à une décennie de présidence de Mustapha Chairi qui a quitté l'association après l'avoir dirigée depuis sa création en 2014. Ahmed Abdullahi Abdi lui succède à la présidence, inaugurant ainsi une nouvelle phase dans l'histoire du CIIB destinée à être plus discrète. Des publications sur les réseaux sociaux du 12 janvier et du 24 mars 2025 montrent que Mustapha Chairi est toujours actif dans cette association **(Annexe 1)**.

A l'origine de l'association : le CCIB a été créé avec le soutien du CCIF et des Frères musulmans

Le CCIB succède à l'association de fait *Muslim Rights Belgium* (MRB) qui a poursuivi une mission similaire à la sienne de 2012 à 2014. Parmi les trois fondateurs du MRB, on retrouve Mustapha Chairi, premier président du CIIB, Hajib El Hajjaji, vice-président initial du CIIB et Fouad Benyekhlef, une figure centrale du Complexe Educatif et Culturel Islamique de Verviers (CECIV), structure rattachée aux Frères musulmans (voir *infra*, p. 19).

Le MRB a été l'un des premiers collectifs à documenter l'islamophobie de façon systématique. En effet, dès 2012, un *Livre blanc* posait un cadre de définition et de mesure, suivi de rapports annuels dont celui de 2014 qui recense 696 signalements (profils des victimes, types de faits, secteurs touchés), avec une surreprésentation des femmes voilées **(3)**. Après deux ans d'activité, la publication de rapports sur l'islamophobie et la participation à des conférences introduites entre autres par des imams proches de la mouvance de la Ligue des Musulmans de Belgique

(1) Source : Banque-Carrefour des Entreprises, disponible ici [consulté le 12 août 2025].
(2) Voir le site https://islamophobia.be/ [consulté le 12 août 2025].
L'article 3 §3 des statuts précise : *« En ce sens, l'association se définit comme étant non confessionnelle et non partisane »*.
(3) MRB, *Livre blanc sur l'état de l'islamophobie en Belgique francophone*, 2012 (référence citée et utilisée par ENAR, *Forgotten Women. Belgium*, 2016) et *Islamophobie en Belgique francophone. Rapport annuel 2014* (PDF, 30 p.).

(LMB) (voir *infra*, p. 18) comme Mustafa Kastit, imam de la mosquée Al-Khalil à Molenbeek **(1)** et des membres du CCIF comme Marwan Muhammad, le MRB s'est institutionnalisé pour devenir le CCIB.

Dès sa création, le CCIB entretient des relations régulières avec le CCIF proche des Frères musulmans et des associations explicitement répertoriées par Lorenzo G. Vidino et par Florence Bergeaud-Blackler comme proches de la mouvance fériste **(2)**. Ses dirigeants de fait ont déposé les statuts de l'association sous le nom de CCIB, se présentant ainsi clairement « *comme le pendant belge du Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF)* ». Mustapha Chairi affirme que le CCIB a pour objectif *« avec le soutien du CCIF (de) comprendre l'islamophobie en Belgique »* alors que le fondateur du CCIF, Marwan Muhammed, est assis à sa droite **(3)**. De même, le vice-président, Hajib El Hajjaji, considère le CCIF comme des « *confrères* » menant un « *excellent travail* » **(4)**. La connivence du CCIB avec le CCIF ne fait aucun doute, si bien que la Sûreté de l'État dans son dernier rapport classifié qualifie le CIIB de « *volet belge du Collectif Contre l'Islamophobie en France (CCIF)* ». La simple observation des logos des deux associations permet de se faire une idée de leur proximité **(Focus 1)**.

Focus 1 • **Logos du CCIF et du CCIB**

CCIF
COLLECTIF CONTRE L'ISLAMOPHOBIE EN FRANCE

CCIB
COLLECTIF CONTRE L'ISLAMOPHOBIE EN BELGIQUE

Le CCIF a été dissous par le ministère de l'Intérieur français le 2 décembre 2020. Le ministère a considéré que le CCIF représentait un organe de propagande islamiste, suscitant un climat de division, de haine ou de justification d'actes violents, tel que l'assassinat de Samuel Paty survenu quelques jours avant cette dissolution **(5)**. La dissolution du CCIF aurait motivé la modification du nom de l'association belge, afin d'atténuer le parallèle évident entre le Collectif contre l'islamophobie en Belgique (CCIB) et le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF). Le CIIB a participé à la manifestation du 11 novembre 2019, à l'appel entre autres du CCIF, à Paris. Lors de celle-ci, on a entendu l'un des organisateurs de cet événement, Marwan Muhammad, lancer des « Allahou Akbar » repris par une partie de la foule.

(1) Mustafa Kastit intervient comme invité et enseignant dans les activités de la LMB et de ses structures, mais rien n'indique publiquement qu'il occupe une fonction dirigeante au sein de l'association. On le voit notamment : annoncé par la LMB pour des émissions et des conférences sur ses canaux (ex. « Première émission avec le Pr Mustafa Kastit ») ; invité par les LMB Scouts Bruxelles à des soirées et des conférences ; animateur de séminaires à l'Institut « Le Juste Milieu » (institut de formation de la LMB), mentionné aussi sur ses propres réseaux ; intervenant dans des vidéos estampillées LMB (« Figures de l'islam », etc.). À ce stade, les indices attestent donc d'une collaboration régulière (conférences, podcasts, formations) plutôt que d'un rattachement organique ou d'un poste officiel.
(2) Voir Florence Bergeaud-Blackler, *Le frérisme et ses réseaux. L'Enquête*, Paris, Odile Jacob, 2023.
(3) Ces propos ont été tenus lors d'une conférence donnée par Marwan Muhammed en 2013 au centre islamique et culturel de Belgique, voir extrait vidéo ici [consulté le 12 août 2025].
(4) Ces propos ont été tenus lors d'une conférence à Liège le 24 juin 2013, voir extrait vidéo ici [consulté le 12 août 2025].
(5) Décret du 2 décembre 2020 portant dissolution d'un groupement de fait, disponible ici.

Soutiens financiers

Selon nos recherches, et sous réserve de nouveaux éléments rendus publics, nous pouvons affirmer que la totalité des fonds publics, belges et européens, accordés au CIIB pour la période 2018-2024 s'élève à près de 275 000 euros. En voici le détail, fondé sur des sources publiques **(Focus 2)** :

Focus 2 • **Subventions publiques accordées au CIIB pour la période 2018-2024**

Année	Bailleur	Programme	Intitulé du projet	Montant (en €)
2018	Région de Bruxelles-Capitale, equal.brussels **(1)**	Appel à projets (Semaine bruxelloise d'actions #SBAHI2018)	#SBAHI2018, semaine bruxelloise d'actions contre la haine et l'islamophobie	13 700
2020	État fédéral – SPF Justice (Égalité des chances) **(2)**	Appel à projets 2020	#FlupCops, outiller les victimes pour porter plainte	20 000
2021	Région de Bruxelles-Capitale, equal.brussels **(3)**	Appel à projets 2021	En marche pour une société inclusive, #Gendered Islamophobia **(4)**	12 000
2021-2023	Fédération Wallonie-Bruxelles (PCI) **(5)**	Promotion de la Citoyenneté et de l'Interculturalité – Appel 2021	TCI3IM, Tous contre l'islamophobie pour plus d'inclusion	75 000
2022	Région de Bruxelles-Capitale, equal.brussels **(6)**	Appel à projets 2021 (exécution 2022)	BRUSSART, sensibilisation artistique	5 000
2024	État fédéral – SPF Justice **(7)**	Subvention structurelle	Fonctionnement CIIB (partenaire structurel)	95 890
2021-2023 (EU)	Commission européenne (DG JUST) **(8)**	REC 2014–2020 (MAGIC – Grant 963678)	MAGIC – Gendered Islamophobia (partenaire)	53 119
Total				**274 709**

En parallèle des subventions publiques que nous venons de détailler, le CIIB tire une part importante de ses ressources de financements privés :

(1) Equal Brussels, « Inventaire des subventions – article 6 § 1er, décret et ordonnance conjoint du 16 mai 2019 », disponible ici.
(2) Réponse du Vice-premier ministre et ministre de la Justice, chargé de la Mer du Nord du 1er février 2022, à la question n° 925 de Madame la députée Darya Safai du 23 décembre 2021 (N.), disponible ici.
(3) Equal Brussels, *op. cit*.
(4) Mustapha Chairi, « En marche pour une société inclusive : #gendered Islamophobia », CIIB, 27 janvier 2022, disponible ici.
(5) CIIB, *Vers l'excellence et l'inclusion. Rapport d'activités 2021*, juin 2022, disponible ici.
(6) Equal Brussels, « Inventaire des subventions – article 6 § 1er, décret et ordonnance conjoint du 16 mai 2019 », disponible ici.
(7) Arrêté royal octroyant une subvention structurelle à l'association « Collectif pour l'Inclusion et contre l'Islamophobie en Belgique (CIIB) », 15 avril 2024, disponible ici.
(8) Parlement européen, Réponse commune donnée par Mme Johansson au nom de la Commission européenne, 8 mars 2022, disponible ici.

- **Cotisations des membres** : depuis sa création, l'association compte sur les adhésions de ses membres. Ces cotisations ont augmenté progressivement avec le nombre de membres bien que leur poids reste relativement faible : en 2021, elles ne représentaient que 4 % de ses recettes **(1)**. Il s'agit d'un soutien régulier, contribuant au financement structurel de base (fonctionnement courant de l'association).
- **Dons individuels et collectes** : de nombreux dons ponctuels de sympathisants (y compris des *crowdfunding* en ligne et quelques legs) alimentent le budget. Le rapport 2019 souligne la *« générosité des sympathisant·e·s »* — par exemple, les promesses de dons fin 2019 laissaient espérer une hausse de 40 % des montants une fois tous les dons collectés. En 2021, les dons représentent 32 % de l'ensemble des recettes **(2)**. Le CIIB lance régulièrement des appels aux dons sur son site (campagnes *Move2CIIB* **(3)**, etc.) pour financer ses actions de soutien aux victimes.
- **Fondations et partenaires privés** : le CCIB a réussi à mobiliser des financements de grandes fondations internationales. Il a par exemple reçu près de 575 000 dollars entre 2017 et 2023 des *Open Society Foundations* de George Soros **(4)**.
- **Soirées de levée de fonds** : Le CIIB organise annuellement un gala de levée de fonds réunissant des hauts responsables politiques, notamment du parti Écolo (voir *infra*, p. 23).

(1) CIIB, *Vers l'excellence et l'inclusion. Rapport d'activités 2021*, *op. cit.*
(2) *Ibid.*
(3) #MOVE2CIIB est le projet interne de transformation lancé lors du rebranding CCIB en CIIB, avec un volet collecte de fonds pour atteindre l'autonomie financière fin 2023.
(4) Open Society Foundations, *Awarded Grants*, disponible ici [consulté le 12 août 2025].

Idéologie et raison d'être : la « lutte contre l'islamophobie »

Le CIIB définit « l'islamophobie » comme l'ensemble des actes de violence, qu'ils soient verbaux ou physiques, dirigés contre des personnes, des biens ou des institutions en raison de leur appartenance, « *réelle ou supposée* », à l'islam **(1)**. En revanche, tout propos ou comportement incitant à la haine ou à la violence envers un « *groupe protégé* » **(2)** (femmes, juifs, personnes homosexuelles, handicapées ou afro-descendantes) constitue un délit. L'organisme précise que les critiques, même virulentes, de l'islam en tant qu'idéologie ne constituent pas automatiquement de l'islamophobie.

Cette définition présente néanmoins une ambiguïté notable. La frontière entre l'islamophobie (crainte de l'idéologie islamique) et la haine antimusulmane reste floue, voire délibérément confuse. Le CIIB articule en effet sa définition autour de trois dimensions interconnectées :

- **Une dimension sociologique contextuelle** : un processus de racialisation qui construit un « problème musulman », alimenté par des acteurs politiques, médiatiques et intellectuels pour justifier des mesures d'exception.
- **Une dimension psychosociale** : une hostilité émotionnelle basée sur des préjugés envers l'islam et les personnes perçues comme musulmanes, sans nécessité de passage à l'acte.
- **Une dimension juridique et antiraciste** : englobant les infractions (xénophobie, discriminations, harcèlement, incitation à la haine, violences) sanctionnées par les conventions internationales et la Constitution belge sur le fondement de la liberté religieuse ou philosophique.

« Islamophobie » : les dérives d'une définition extensive

Cette définition particulièrement confuse permet au CIIB de qualifier d'« islamophobes » toute restriction concernant des pratiques islamiques, comme l'interdiction du port du voile ou le refus du halal dans les établissements scolaires par exemple. Ces mesures, pourtant fondées sur les principes d'égalité et de neutralité, se trouvent ainsi assimilées à des actes discriminatoires.

L'instrumentalisation politique du concept

Le CIIB développe autour de cette notion d'islamophobie un discours victimaire qui dépeint la société belge comme structurellement hostile à l'islam. Il cherche ainsi à agir sur l'opinion publique par la pression et la culpabilisation. L'accusation d'« islamophobie » fonctionne comme un instrument politique visant à disqualifier toute critique de l'islam et, plus particulièrement, toute remise en question des mouvements islamistes et de leurs objectifs sociopolitiques. Les chercheurs européens observent que les mesures relevant de la neutralité de l'État, de la laïcité ou de l'égalité de traitement — qui peuvent limiter certaines pratiques inspirées de la charia — sont régulièrement qualifiées d'« islamophobes ». Cette rhétorique opère un renversement accusatoire : l'islamisme n'est plus perçu comme une menace pour la cohésion sociale ; c'est la société d'accueil qui devient l'oppresseur, accusée d'exercer une oppression systémique.

(1) « Qu'est-ce qu'un acte islamophobe ? », site Internet du CIIB, disponible ici [consulté le 7 septembre 2025].
(2) Mustapha Chairi, « Définition du phénomène de l'islamophobie », site internet du CIIB, 8 décembre 2019, disponible ici [consulté le 10 septembre 2025].

Conséquences sociologiques et politiques

Sur le plan sociologique, cette « boucle victimaire » **(1)** remplit plusieurs fonctions. D'une part, elle permet de consolider une communauté militante autour d'un sentiment partagé d'hostilité généralisée et maintient ainsi une mobilisation permanente. D'autre part, sur le plan politique, elle facilite l'introduction dans le débat public de concepts et de revendications alignés sur le projet fériste : extension des espaces d'application des normes islamiques, espaces protégés ou en non mixité, reconnaissance tacite d'exceptions culturelles ou religieuses dans le droit commun et marginalisation des voix critiques au sein même des communautés musulmanes au prétexte qu'elles ne seraient pas conformes à l'islam (en réalité leur conception fondamentaliste de l'islam).

Selon le CIIB, la société belge ne pourra cesser d'être islamophobe qu'en permettant l'expression et la pratique intégrale, y compris dans ses formes rigoristes, de l'islam dans l'espace public. Pour ce faire, le collectif plébiscite des mesures bien précises, qui sont présentées comme indispensables à l'avènement d'une société réellement inclusive et non-discriminatoire à l'égard des musulmans. Parmi ces mesures figurent notamment l'autorisation sans compromis de l'abattage rituel, ainsi que la reconnaissance pleine et entière du port du voile islamique, y compris dans les lieux symboliques de l'État comme les administrations publiques et les établissements scolaires. Ainsi, le CIIB exprime la volonté de reconfigurer le rapport entre religion et État à travers une promotion communautariste accrue de l'islam dans l'espace public, ainsi qu'une remise en question des principes de neutralité (Belgique) et de laïcité (France), allant jusqu'à mettre en cause les valeurs inhérentes aux sociétés occidentales.

(1) Florence Bergeaud-Blacker, *op. cit.*, p. 180.

La proximité des fondateurs avec la mouvance frériste

Les personnes impliquées au sein du CIIB fournissent également un indice probant de cette connexion avec la mouvance des Frères musulmans. Voici quelques éléments.

Mustapha Chairi

Il est le fondateur du CIIB et a été son président de 2014 à 2024. Il est identifié comme proche de la mouvance frériste **(1)**. Il s'est affiché à plusieurs reprises sur les réseaux sociaux réalisant le geste de « Rabia » (stylisé ainsi « R4BIA ») qui est un signe de ralliement aux Frères musulmans en Égypte **(Annexe 1)**. Tant Recep Tayyip Erdoğan que Mohamed Morsi l'ont fait. Son appartenance à la confrérie, bien que suspectée sur le fondement de témoignages d'anciens Frères musulmans, ne peut cependant pas être ici confirmée formellement. En outre, sur le réseau social Facebook, il s'est réjoui et a soutenu l'appel à la lapidation visant la journaliste Caroline Fourest à l'occasion d'une conférence à l'ULB en 2012. Lors de ses interventions télévisées, Mustapha Chairi se réclame ouvertement d'un islam rigoriste, promouvant notamment la pratique du ramadan dès l'école primaire **(2)**. Des publications datant de 2025 prouvent que Mustapha Chairi est encore actif au sein du CIIB **(Annexe 1)**.

Hajib El Hajjaji

Il a été cofondateur de *Muslims Rights Belgium* (MRB) en 2012 aux côtés de Mustapha Chairi. Un article du *Vif* indique qu'entre 2010 et 2016, Hajib El Hajjaji a été membre cotisant de la LMB, qui représente la face visible de la confrérie en Belgique **(3)**. Il a confirmé lui-même cette information. En 2014, il cofonde le CCIB, y exerce des responsabilités dirigeantes (vice-présidence et direction) puis siège comme administrateur du CIIB. À Verviers, il est administrateur du CECIV et s'implique dans des structures locales telles qu'Essalem et Essalem Sport Verviers (administration, coordination de projets). Son oncle Abdeljalil El Hajjaji a été délégué à la gestion journalière du CECIV (nomination en 2015) et figure comme administrateur (mises à jour 2014–2023) **(4)**.

El Hajjaji a également été porte-parole du collectif EmBem (*Empowering Belgian Muslims*) qui s'est fait connaître en janvier 2015 en lançant la déclaration « Convergences musulmanes de Belgique contre la radicalisation et pour la citoyenneté ». La démarche fut portée médiatiquement par Hajib El Hajjaji (porte-parole), Fatima Zibouh (présidente) et Michael Privot (vice-président) du collectif. Notons qu'Hajib El Hajjaji a siégé au conseil d'administration d'Unia jusqu'à son élection en tant que parlementaire en 2024 **(5)**, une institution publique inter-fédérale qui lutte contre la discrimination et défend l'égalité des chances. L'Unia est l'une des structures qui s'implique le plus dans les procédures pour défendre le port du voile auprès des tribunaux belges. Il est également membre du parti Écolo. En juin 2024, il a été élu député au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et est dévenu sénateur des entités fédérées dans la foulée (depuis août 2024) **(6)**.

(1) « Radicalisme : « le CCIB est connu pour ses liens étroits avec les Frères musulmans. » », *Le Vif*, 13 juillet 2021, disponible ici ; Marcel Sel, « Ecolo et les Frères 3 : le CCIB ou comment le parti a fait monter l'islamisme au parlement », *Un blog de Sel*, 12 octobre 2024, disponible ici.
(2) Intervention prononcée lors de la SBAHI 2018, Semaine bruxelloise d'Actions contre la Haine et l'Islamophobie, Parlement Régional Bruxellois, Bruxelles, 11 septembre 2018, disponible ici [consulté le 12 août 2025].
(3) « Communales 2018 : malaise à Écolo Verviers », *Le Vif*, 12 mars 2018, disponible ici.
(4) Fiche « Complexe Educatif Culturel Islamique de Verviers », Bizzy, disponible ici [consulté le 12 août 2025].
(5) Le rapport annuel d'activité d'Unia de 2023 indique toujours son nom parmi les 10 membres effectifs désignées par la Chambre tandis qu'il ne figure plus dans le rapport annuel de 2024.
(6) Site internet du Sénat de Belgique, fiche d'Hajib El Hajjaji, disponible ici [consulté le 10 septembre 2025] .

Pour résumer, Hajib El Hajjaji cumule ou a cumulé des fonctions publiques et associatives à l'échelle locale, communautaire, fédérale et interfédérale : conseiller provincial à la Province de Liège et conseiller communal à Verviers (chef de groupe du parti Écolo), conseiller de police (Dison-Pepinster-Verviers), membre suppléant de la CCATM (urbanisme et mobilité). Il est administrateur dans plusieurs structures parapubliques : Enodia (intercommunale de financement), Finimo (où il siège également au comité d'audit) ainsi qu'auprès d'organismes de référence en matière d'égalité et de migration : Unia, comme dit précédemment, ou encore Myria (centre fédéral) **(1)**. Dans le secteur associatif, il est également administrateur de la Fédération du tourisme de la Province de Liège et de la Ferme didactique de la Province de Liège. Sur le plan professionnel, il exerce comme ingénieur projet chez Tractebel et intervient en tant que consultant/formateur (*Inclusion & Diversity Lead*) **(2)**.

Farida Tahar

Elle est élue au Parlement bruxellois depuis 2019 où elle a été présidente du groupe Écolo et vice-présidente de la commission permanente à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (Cocom) **(3)**. Elle a été sénatrice jusqu'en 2024 des entités fédérées au Sénat. Par ailleurs coordinatrice (en congé politique) au SAS (Service d'actions sociales) au sein de l'association Le Figuier. Elle a été nommée vice-présidente du CIIB à sa création en 2014. Avant cela, elle a suivi un cursus religieux durant quatre ans à l'Alkhayria à Bruxelles, un établissement de prédication fériste et salafiste. Elle s'est fait connaître par un engagement pour le droit au port du voile, ce qui est un axe central de mobilisation fériste. Elle fonde en 2010 l'association TETE (Toutes égales au travail et à l'école) qui lutte contre ce que le mouvement fériste considère comme des discriminations visant les femmes voilées dans l'enseignement et l'emploi. Elle a aussi été active à l'ABPM (Association belge des professionnels musulmans). Elle prend régulièrement position contre les interdictions générales de signes convictionnels au sein des services publics **(4)**.

Ahmed Abdullahi Abdi

Il occupe aujourd'hui le poste de directeur exécutif du CIIB. Il est président et fondateur de la Fédération de la Jeunesse Musulmane (FJM) qu'il représente au sein de l'organe d'administration de Relie-F. Avant la FJM, il a contribué à lancer et structurer les Cercles de la Jeunesse Musulmane (CJM) sur plusieurs campus. Sous ces bannières (FJM/CJM), il coordonne des initiatives jeunesse (campagnes inter-associatives, iftars **(5)** citoyens, actions solidaires) et assure des prises de parole publiques, y compris dans des événements européens de dialogue et d'antiracisme. Parallèlement, il poursuit un cursus de philosophie à l'UCLouvain et développe un profil de « social entrepreneur » engagé. Le 26 juillet dernier, le CIIB a annoncé son entrée à la direction de l'organisation, prolongeant son investissement sur les enjeux d'égalité et d'inclusion **(6)**. Cette porosité entre les directions des deux entités CIIB et FJM illustre la stratégie décrite par le directeur du programme sur l'extrémisme du Centre pour la cybersécurité et la sécurité intérieure de l'université George Washington (Washington, États-Unis) Lorenzo Vidino, dans laquelle un noyau restreint de militants occupe des postes clés dans plusieurs associations, assurant la cohérence idéologique et organisationnelle **(7)**.

(1) Fiche « Conseil d'administration », Myria, disponible ici [consulté le 12 août 2025].
(2) Fiche « Mandats, fonctions et professions de Hajib El Hajjaji (Ecolo) », Cumuleo, disponible ici [consulté le 12 août 2025].
(3) Fiche de présentation disponible sur le site du Parlement francophone bruxellois, disponible ici [consulté le 12 août 2025].
(4) « Inclusion de toutes les femmes : autoriser le port du foulard dans les administrations », site Internet faridatahar.be, 22 janvier 2024, disponible ici [consulté le 12 août 2025].
(5) L'iftar est le repas qui est pris chaque soir par les musulmans au coucher du soleil pendant le jeûne du mois de ramadan.
(6) « Nouveau Directeur du CIIB », page Facebook du CIIB, 26 juillet 2025, disponible ici [dernière consultation : 12 août 2025].
(7) Voir *The Closed Circle. Joining and Leaving the Muslim Brotherhood in the West*, New York, Columbia University Press, 2020.

Khaddija Haourigui

Elle est assistante sociale de formation et mène des activités associatives et publiques centrées sur l'égalité et la lutte contre les discriminations visant notamment les femmes musulmanes. Elle est engagée au CIIB où elle est présentée comme intervenante régulière (et, selon les événements, comme administratrice ou vice-présidente) et participe à des débats médiatiques et universitaires sur le voile et la neutralité (plateaux TV, tribunes de presse). À l'échelle européenne, elle intervient dans des séminaires dédiés aux réponses éducatives à l'islamophobie (oratrice au séminaire du Conseil de l'Europe *« Educational responses to islamophobia, intolerance and discrimination »* au titre du CCIB). Localement, elle s'investit dans des collectifs de justice sociale et de pluralisme (signataire et porte-voix dans le débat Actiris sur les signes convictionnels, où elle est présentée comme membre de Tayush). Elle participe à des initiatives ou mobilisations en faveur du port du hijab à l'université, dans les instances représentatives ou au travail, qu'elle présente comme autant de combats pour l'égalité des droits et la reconnaissance. Elle a été conseillère au cabinet de la ministre du Climat Zakia Khattabi. Khaddija Haourigui est chaque année en infraction de dépôt de sa déclaration fédérale de mandats, fonctions et professions depuis 2020 **(1)**.

Layla Azzouzi

Elle est une figure de longue date du CIIB où elle a agi comme intervenante de première ligne et porte-voix sur les questions d'islamophobie (accompagnement des victimes, plaidoyers, médias). Elle prend régulièrement la parole dans des débats publics sur la neutralité, les signes convictionnels et le traitement médiatique des musulmans et apparaît dans des formats de sensibilisation diffusés par des réseaux européens – notamment avec d'autres associations liées à la mouvance frériste **(Annexe 2)**. À l'échelle européenne, elle a contribué au projet MAGIC sur « l'islamophobie genrée », en animant des ateliers et en assurant des fonctions de coordination/advocacy lors d'événements à Bruxelles **(2)**. Ses interventions articulent généralement terrain et plaidoyer : retours de cas, recommandations aux institutions et travail de coalition avec des ONG européennes pour promouvoir l'égalité et la non-discrimination **(3)**.

(1) Fiche « Mandats, fonctions et professions de Khaddija Haourigui », Cumuleo, disponible ici [consulté le 12 août 2025].
(2) La Commission européenne indique officiellement que 53 119 euros étaient budgétés pour le CIIB dans ce projet, disponible ici [consulté le 12 août 2025].
(3) Voir, par exemple, « Belgian universities are facing heat for headscarf ban », TRT Global, 19 juin 2020, disponible ici [consulté le 12 août 2025].

Les relais fréristes du CIIB

Comme l'a montré Lorenzo Vidino, la stratégie des Frères musulmans en Europe repose sur la constitution d'un maillage d'organisations officiellement indépendantes mais interconnectées par des dirigeants, des financements, des événements communs et une vision idéologique partagée **(1)**. La décision du 14 mars 2017 de la Cour de justice de l'Union européenne concernant les conditions dans lesquelles les entreprises peuvent interdire le port du foulard islamique a donné lieu à une réaction politique commune de la part du CCIB, du CCIF, de l'ENAR, de la FEMYSO et d'autres structures qui donne un bon exemple de cette stratégie **(Annexe 2)**.

La confrérie des Frères musulmans est secrète : ce qui présente des avantages stratégiques puisque ses activités sont difficilement identifiables et traçables mais aussi des désavantages majeurs comme celui de ne pas pouvoir bénéficier d'aides publiques et de rendre difficile des alliances avec des partis politiques ou des ONG, sans compter les difficultés pour ouvrir des comptes bancaires, acheter des biens immobiliers, etc. La confrérie possède donc une face cachée et une face publique.

Toutes les associations fondées par la confrérie nient leur lien avec la face cachée, ce qui protège cette dernière. La face cachée est elle-même organisée sur le modèle de la confrérie égyptienne reliée par l'Organisation Internationale des Frères musulmans ou *« Tanzim al dawli »* **(2)**. La lutte contre le racisme et l'« islamophobie » est un des principaux thèmes par lesquels les structures fréristes peuvent créer leur « couverture associative » (la face publique) et ainsi bénéficier des avantages des structures ouvertes. Bien que le CIIB affirme être indépendant et pluraliste, les indices de son rattachement à la mouvance associative frériste sont multiples.

La Ligue des Musulmans de Belgique

La Ligue des musulmans de Belgique (LMB), créée en février 2006 à Bruxelles, est présentée dans plusieurs travaux et documents comme héritant d'initiatives associatives antérieures et s'inscrivant dans l'orbite européenne de la FIOE (*The Federation of Islamic Organizations in Europe*, devenue *Council of European Muslims*), une fédération fondée en 1989 qui agrège des organisations musulmanes dans de nombreux pays européens. Une étude de 2021 identifie la LMB comme *« le membre belge de la FIOE »* **(3)**. Par ailleurs, le rapport annuel 2020 de la Sûreté de l'État situe explicitement la LMB comme structure représentant les « Frères musulmans internationaux » en Belgique, ce qui fixe son rôle perçu par les autorités de sécurité intérieure **(4)**. La Sûreté de l'État confirme cette information un an plus tard : « *Dans notre pays, la Ligue des Musulmans de Belgique (LMB) peut être considérée comme la branche belge de la confrérie internationale des Frères musulmans* » **(5)**. Aucune affiliation organique entre la LMB et le CIIB n'est toutefois documentée publiquement. Les rapprochements observables relèvent surtout de chevauchements individuels et de co-présences dans l'écosystème bruxellois. Ainsi, Hajib El Hajjaji, cofondateur et administrateur du

(1) Lorenzo Vidino, *The New Muslim Brotherhood in the West*, New York, Columbia University Press, 2010 et *The Closed Circle. Joining and Leaving the Muslim Brotherhood in the West*, *op. cit.*
(2) Le « rapport Jenkins » qui défraya la chronique au Royaume-Uni en 2015 (*Muslim Brotherhood Review: Main Findings*, 17 décembre 2015, disponible ici) ainsi que le récent rapport du ministère de l'Intérieur français, *Frères musulmans et islamisme politique en France*, *op. cit.*, confirment l'existence d'un réseau international.
(3) Lorenzo Vidino et Sergio Altuna, *Les Frères musulmans : structure paneuropéenne*, Fonds autrichien pour la documentation de l'extrémisme à motivation religieuse (Centre de documentation sur l'islam politique), rapport d'étude, octobre 2021, disponible ici.
(4) VSSE, *Rapport annuel 2020*, p. 13 : « *Les "Frères musulmans internationaux" sont représentés par une organisation, la Ligue des Musulmans de Belgique (LMB), qui compterait seulement une cinquantaine de membres et une centaine de partisans ou sympathisants. Notre pays abrite également le siège de Council of European Muslims (CEM ; l'ancien FIOE [Federation of Islamic Organizations in Europe]), une organisation faîtière européen* » , disponible ici [consulté le 12 août 2025].
(5) Himad Messoudi, « Affaire Haouach : nous avons lu la note de la Sûreté de l'État, voici ce qu'elle dit », *RTBF*, 13 juillet 2021, disponible ici.

CIIB, a été membre cotisant de la LMB pendant plusieurs années **(1)**. En outre, son oncle, Abdeljalil El Hajjaji, a été trésorier et administrateur de la LMB jusqu'en 2022.

La LMB présente le Complexe Éducatif et Culturel Islamique de Verviers comme l'un de ses « centres » **(Annexe 1)**, structure où l'on retrouve aussi des acteurs du champ « anti-islamophobie ». Ces points signalent des liaisons personnelles et de réseau, mais ne constituent pas à ce stade une preuve de tutelle statutaire ou de financement de la LMB vers le CIIB. En résumé, la LMB apparaît comme un nœud associatif à ancrage religieux/idéologique dans un réseau européen, tandis que le CIIB relève d'un registre civique et antidiscriminatoire local. Leurs contacts passent par des personnes et des événements.

Le Complexe éducatif et culturel islamique de Verviers

Fouad Benyekhlef, figure centrale du Le Complexe éducatif et culturel islamique de Verviers (CECIV), a été membre fondateur de *Muslim Rights Belgium* (MRB) qui a donné naissance au CCIB. Les liens entre le CECIV et les Frères musulmans sont attestés : un rapport commandé par la Ville de Verviers, dirigé par Corinne Torrekens, *Professeure de sciences politiques à l'Université Libre de Bruxelles*, affirme que le CECIV est membre de la LMB, laquelle est *« inscrite dans la dynamique des Frères musulmans »* **(2)**. En outre, comme mentionné ci-dessus, la Sûreté de l'État considère la LMB comme la représentante belge des Frères musulmans (rapports 2020 et 2021). La LMB présente publiquement le CECIV de Verviers comme l'un de ses « centres » (appels au don, relais de communication) **(Annexe 1)**. Le premier président du CECIV, Hassan Sawaid, de nationalité allemande, était lié à l'*Islamische Gemeinschaft in Deutschland*, branche allemande des Frères musulmans **(3)**. Michaël Privot, islamologue, a été élu en 2004 au conseil d'administration du CECIV et en est devenu secrétaire adjoint en 2007. Celui-ci a officiellement revendiqué son appartenance aux Frères musulmans en 2008 avant de se distancier en 2012.

The European Network Against Racism

Le CIIB figure comme organisation membre belge du *European Network Against Racism* (ENAR), avec un profil actif sur le site du réseau. Cette appartenance s'accompagne d'une visibilisation régulière par l'ENAR : les rubriques *« Members' work » et « Achievements »* relaient rapports et actions du CIIB (notamment autour de l'islamophobie en Belgique), et les publications d'ENAR citent fréquemment les données et analyses produites par l'association. Le collectif participe en outre à des prises de position coordonnées (par exemple, en 2020, une lettre ouverte à la Commission européenne sur la participation des « personnes racisées ») et apparaît dans des contenus de communication de l'ENAR (vidéos, annonces), signe d'une coopération militante et d'un alignement thématique sur l'antiracisme. À noter que la participation du CIIB au projet européen MAGIC relève d'un consortium distinct piloté par l'IEMed. Cela illustre l'écosystème associatif européen sans constituer un lien organique avec l'ENAR. Cependant, aucun élément public ne montre un financement de l'ENAR vers le CIIB. En effet, l'ENAR fonctionne comme une plateforme (surtout financée par l'Union européenne et des fondations privées) plutôt que comme bailleur direct de ses membres. La proximité géographique des sièges de ces associations (Bruxelles) facilite les rencontres et réunions. Fonctionnellement, l'ENAR sert d'amplificateur : il porte les analyses du CIIB au sein des institutions de l'Union européenne tandis que le CIIB apporte un ancrage national (cas, données, jurisprudences belges). Cette proximité ne vaut toutefois ni tutelle structurelle, ni lien financier avéré.

(1) « Communales 2018 : malaise à Écolo Verviers », *Le Vif, art. cit.* Ceci est admis par Hajib El Hajjaji lui-même puisqu'il qu'il précise : « *Je ne cotise plus pour cette asbl, je ne suis plus membre de droit depuis au moins deux ans* ».
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.* et Atmane Tazaghart, « Belgique : Bruxelles, capitale européenne des Frères musulmans », Global Watch Analysis, 17 juillet 2019, disponible ici.

The Forum of European Muslim Youth and Student Organisations

Il a été documenté que le *Forum of European Muslim Youth and Student Organisations* (FEMYSO) est une organisation créée et animée par des cadres des Frères musulmans européens, notamment *via* la Fédération des organisations islamiques en Europe (FOIE) **(1)**. Le CIIB y apparaît comme organisation partenaire sur le site du FEMYSO **(2)**. Cette inscription signifie *a minima* une coopération publique et assumée entre les deux structures : visibilité croisée, légitimation mutuelle dans l'écosystème associatif européen et possibilité de coordination sur des campagnes (événements, communiqués, plaidoyers). Cette proximité est également illustrée par des messages de soutien explicites : par exemple, en 2021, le FEMYSO félicite le CCIB pour sa contribution militante autour des débats belges sur les signes convictionnels, ce qui atteste d'un alignement thématique (lutte contre les discriminations, défense des libertés) et d'un répertoire d'action commun (pétitions, lettres ouvertes, relais médiatiques). La page consacrée à l'*« Anti-Racism and Diversity Week 2023 »* du site Internet de l'ENAR montre le lien entre CCIB, ENAR et FEMYSO **(3)**.

The European Muslim Network

Le CIIB entretient également des liens avec le *European Muslim Network* (EMN), une plateforme européenne créée par la sociologue Malika Hamidi (Belgique) et l'islamologue controversé Tariq Ramadan, figures majeures de l'islam politique en Europe. Malika Hamidi, directrice générale de l'EMN, intervient auprès du CIIB comme le prouve une vidéo publiée sur la page Facebook de celui-ci dans le cadre du projet « Gendered Islamophobia », soutenu par Equal Brussels **(4)**. Le CIIB prend ainsi part à une dynamique plus large de promotion de la mouvance frériste sur le continent et dispose pour ce faire d'appuis stratégiques.

La Fédération de la jeunesse musulmane

La Fédération de la jeunesse musulmane (FJM) est une association créée en mars 2021 et basée à Bruxelles. Malgré son intitulé pourtant très explicite, elle se définit d'abord comme organisation de jeunesse « *pluraliste* » et se proclame indépendante de tout mouvement religieux ou parti politique, visant la formation de « CRACS » (Citoyens, Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires). La FJM fédère des associations, des sections locales et des initiatives étudiantes : les Cercles de la jeunesse musulmane (CJM) sont présents sur plusieurs campus (UCLouvain, UMons, UNamur, ULB, ULiège). Son but est de former des « CRACS » avec d'autres partenaires locaux (Awqaf Belgika, « La Ruche », Ensemble aux Marolles, etc.). La FJM organise régulièrement des universités d'hiver en invitant des personnalités issues de la mouvance frériste, notamment en lien avec l'Institut européen des sciences humaines (IESH) de Château-Chinon en France, centre de formation doctrinale de cadres proches des Frères musulmans **(5)**. La FJM présente par ailleurs plusieurs caractéristiques structurelles et idéologiques typiques des organisations de jeunesse affiliées ou proches de la mouvance : elle regroupe des étudiants d'universités francophones, issus de filières d'études variées et articule un discours centré sur la lutte contre l'« islamophobie » tout en promouvant implicitement une vision religieuse conforme aux référentiels normatifs fréristes.

(1) Jean-Loup Adénor et Hadrien Brachet, « FEMYSO, ces jeunes européens qui gravitent dans la galaxie des Frères musulmans », *Marianne*, 14 novembre 2021, disponible ici.
(2) Page « Partners » du site du FEMYSO, disponible ici [consulté le 4 septembre 2025].
(3) Page « Anti-Racism and Diversity Week 2023 » du site de l'ENAR, disponible ici [consulté le 4 septembre 2025].
(4) « Gendered Islamophobia : introduction par Malika Hamidi », page Facebook du CIIB, 22 janvier 2022, disponible ici [consulté le 4 septembre 2025].
(5) Décret du 3 septembre 2025 portant dissolution de l'association « Institut Européen des Sciences Humaines (IESH) », disponible ici.

Ce schéma correspond au modèle consacré en sociologie du « *grassroots activism* » dans lequel la mobilisation associative étudiante sert de vivier stratégique pour le repérage, le recrutement et la formation de futurs cadres militants. Lorenzo Vidino souligne également que les organisations étudiantes jouent un rôle central dans la reproduction générationnelle du mouvement frériste en Europe, en combinant activités sociales, formation idéologique et mise en réseau avec des institutions-pivots comme l'IESH ou la FEMYSO **(1)**. Ainsi, la FJM s'inscrit dans une architecture plus large de mobilisation où les associations étudiantes constituent des incubateurs privilégiés de leadership au service de la stratégie d'implantation graduelle des Frères musulmans.

Le CIIB et la FJM entretiennent des relations régulières, essentiellement sous la forme de coopérations locales et de co-présences publiques. Côté institutionnel, la FJM présente officiellement le CIIB dans sa page « *Les associations* », avec un descriptif valorisant son rôle de service d'appui contre l'islamophobie : cela atteste d'un partenariat assumé et d'une volonté de mise en réseau dans l'écosystème jeunesse/anti-discrimination en Fédération Wallonie-Bruxelles **(2)**. Sur le plan opérationnel et symbolique, quelques actions conjointes sont documentées, des événements de soutien sont annoncés en collaboration entre le CIIB et la FJM, avec remerciements croisés sur réseaux sociaux ; ces éléments témoignent d'un voisinage militant. Mais, au regard des informations publiques consultables, rien n'indique un lien organique (tutelle, fusion) ni des flux financiers du FJM au CIIB. On observe plutôt un partenariat associatif et des coopérations événementielles cohérentes avec le positionnement déclaré de la FJM comme structure de jeunesse pluraliste. Le lien avec la LMB est également attesté **(Focus 3)**.

Focus 3 • Liens entre la LMB et la FJM et présence de celle-ci sur les campus belges par l'intermédiaire de ses cercles d'étudiants

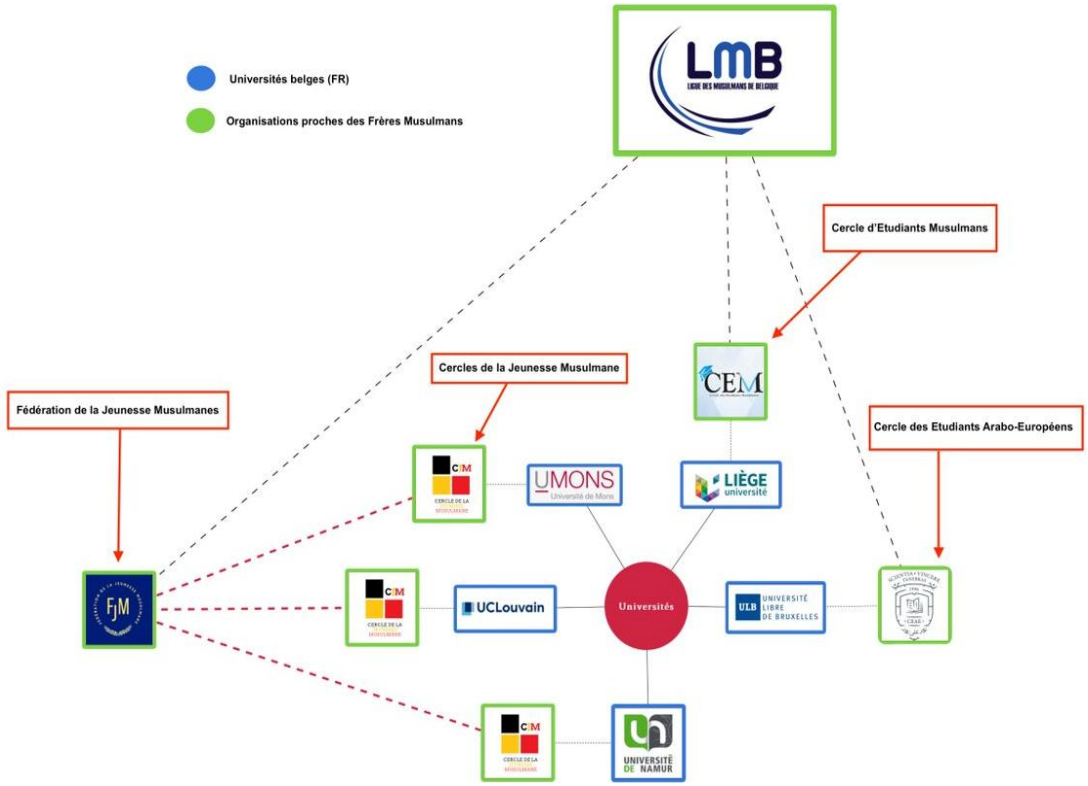

Source : Institut Thomas More, septembre 2025

(1) Lorenzo Vidino, *The New Muslim Brotherhood in the West*, *op.cit.*
(2) Page « Les associations » du site de la FJM, disponible ici [consulté le 4 septembre 2025].

La FJM nous paraît être une autre des couvertures du mouvement fériste belge créée peu de temps après l'interdiction du CCIF qui a immédiatement placé le CCIB sous contrôle des autorités. Chaque fois qu'une structure fériste est mise en cause — et le CIIB est sous le feu des projecteurs depuis plusieurs années —, celle-ci participe à la création d'une autre structure sous un autre nom. L'ancienne structure diminue alors l'intensité de son activité et délègue une partie de ses activités à la nouvelle structure.

Entrisme politique et institutionnel : le cas du parti Ecolo

Nous attirons l'attention sur le fait que le CIIB a fortement pénétré le parti politique francophone belge Écolo. Sa stratégie d'entrisme s'est révélée particulièrement efficace. En effet, parmi les sept fondateurs du CIIB, cinq sont des membres actifs du parti, investis de responsabilités non négligeables : Mustapha Chairi a été candidat Écolo lors des élections fédérales de 2019 et membre du membre du secrétariat local d'Écolo de la Ville de Bruxelles ; Hajib El Hajjaji est député Écolo au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sénateur des entités fédérées et conseiller communal à Verviers (chef de groupe Écolo) ; Farida Tahar est députée bruxelloise Écolo depuis 2019 ; Khaddija Haourigui a été conseillère au cabinet de l'ancienne ministre du Climat Écolo Zakia Khattabi ; et Saïd Zayou a été candidat Écolo lors des élections communales de 2004 à Schaerbeek.

Beaucoup de subventions publiques sont également accordées grâce à l'intermédiaire de personnalités politiques du parti Écolo. En outre, une délégation de hauts responsables d'Écolo est systématiquement présente au gala annuel de levée de fonds du CIIB **(Focus 4)**.

Focus 4 • Gala annuel du CIIB en 2019

Cette photographie atteste de la présence de quatre personnalités politiques affiliées au parti politique Écolo lors de cette soirée : Margaux de Ré (à l'extrême gauche), l'ancienne ministre du Climat de 2020 à 2025 Zakia Khattabi, le député bruxellois Hicham Tali et la députée bruxelloise Farida Tahar (à l'extrême droite).

Source : « CCIB : le gala de soutien édition 2019 a marqué les esprits », *La Manchette*, 21 septembre 2019, disponible ici

La connivence, voire la complicité d'Écolo avec le CIIB, est fréquemment décriée par des députés d'autres partis tels que le député fédéral Denis Ducarme (MR), l'ancien député fédéral Georges Dallemagne (Les Engagés) ou encore l'actuel ministre de la Défense Théo Francken (N-VA). Cette dérive communautariste d'Écolo est même dénoncée par des anciennes figures historiques du parti, tel que Josy Dubié, s'étant exprimé à ce sujet dès 2021.

Conclusion

La proximité idéologique, les connexions structurelles et l'insertion dans des réseaux européens identifiés comme fréristes par la littérature scientifique permettent d'affirmer que le CIIB n'est pas un acteur isolé mais le maillon d'un réseau transnational lié aux Frères musulmans. Il tente de noyauter des structures démocratiques pour les transformer en outils d'implantation de normes charia-compatibles. Il déploie des stratégies d'influence caractéristiques de la mouvance fériste, perceptibles dans le discours développé et les tentatives d'entrisme institutionnel.

Son plan de communication est ciblé. Il s'adresse dans un premier temps à la communauté musulmane ainsi qu'aux descendants d'immigrés susceptibles de se sentir concernés par la culture, si ce n'est la pratique, de l'islam. L'objectif est d'atteindre une union communautaire en présentant comme un devoir l'engagement en faveur de lois facilitant la pratique et l'expansion d'un islam radical en Belgique. Dans un second temps, la communication vise également les non-musulmans sensibles à la lutte contre les discriminations. Pour les faire adhérer à la cause, le CIIB instrumentalise habilement un vocabulaire, emprunté aux droits humains et à l'antiracisme, prônant l'inclusivité et la tolérance vis-à-vis de la pratique de l'islam. Cette rhétorique n'est en réalité pensée que dans une dimension communautaire. Elle aboutit à une victimisation exagérée et impose *in fine* une défiance vis-à-vis de la société belge, dite incompatible avec l'islam. Dès lors, il s'agit de permettre la mise en place d'un agenda religieux à coloration identitaire, en influençant les politiques publiques. Pour cela, le CIIB s'implante dans les partis politiques et au sein des institutions publiques lui étant favorables afin d'accroître son ancrage. Il mène en parallèle un lobbying actif au niveau des institutions européennes en s'associant à des initiatives menées par des organisations connues pour leur proximité avec les Frères musulmans : FEMYSO, ENAR et EFOMW (*European Forum Of Muslim Women*).

Nous espérons que la présente note aura atteint son objectif d'alerte. Nous ne souhaitons pas nous contenter de cela. Au regard des enjeux de sécurité publique et de cohésion sociale que soulève l'action du CIIB, nous croyons nécessaire d'agir fermement et de contrer son action. Pour ce faire, nous formulons les cinq recommandations suivantes :

1. Mettre fin aux subventions publiques accordées au CIIB et prononcer sa dissolution, car il constitue une menace directe contre la neutralité de l'État belge, le principe d'égalité de tous devant la loi ; le vivre-ensemble de notre société fondée sur un socle commun de valeurs.

2. Prononcer la dissolution de la Ligue des musulmans de Belgique que la Sûreté de l'État considère comme étant « *la branche belge de la confrérie internationale des Frères musulmans* ».

3. Demander le retrait immédiat des mandats publics exercés par des personnes impliquées au sein du CIIB liées au frérisme au sein de structures publiques de première importance (1). À titre d'exemple, il est préoccupant que Hajib El Hajjaji, co-fondateur et ancien vice-président du CIIB, cotisant pendant de nombreuses années à la LMB, siège toujours au conseil d'administration de Myria alors que le CIIB est qualifié de « *groupe de pression de tendance Frères musulmans* » par la Sûreté de l'État **(2)**.

4. Demander l'exclusion des personnes impliquées au sein du CIIB liées au frérisme qui sont affiliées à un parti politique belge démocratique. Il convient que tout parti démocratique se désolidarise clairement de membres suspectés appartenir à une organisation qualifiée de terroriste par de nombreux pays. À titre d'exemple, il est préoccupant que Farida Tahar et Hajib El Hajjaji puissent continuer de siéger en tant que parlementaires dans le groupe du parti écologiste alors qu'ils sont tous deux à l'initiative du CIIB.

5. Demander que la Sûreté de l'État consacre une analyse spécifique à chacune des organisations mentionnées dans cette note, comme elle l'a fait pour le CIIB.

---

(1) Quand cela est possible. Nous savons qu'on ne peut pas démettre un élu par exemple.
(2) On note d'ailleurs que l'article 6 du règlement d'ordre intérieur de Myria prévoit que le mandat de membre effectif ne peut pas être cumulé avec un mandat de parlementaire régional ou communautaire.

Annexes

Annexe 1. Publications et photos disponibles sur les réseaux sociaux

Publications qui prouvent que Mustafa Chairi est toujours actif à la FJM et au CIIB en 2025

Profil Facebook de Mustafa Chairi, 12 janvier 2025

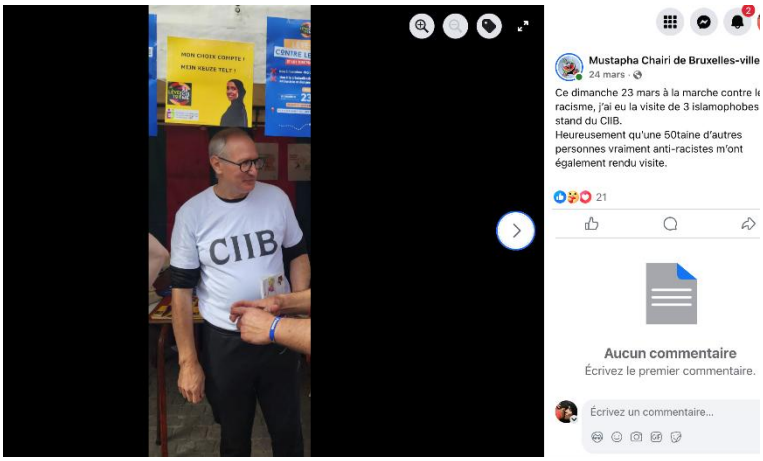

Profil Facebook de Mustafa Chairi, 24 mars 2025

Photos montrant Mustapha Chairi faire le signe de Rabia, signe de ralliement des Frères musulmans en Égypte (2013, 2014, 2015)

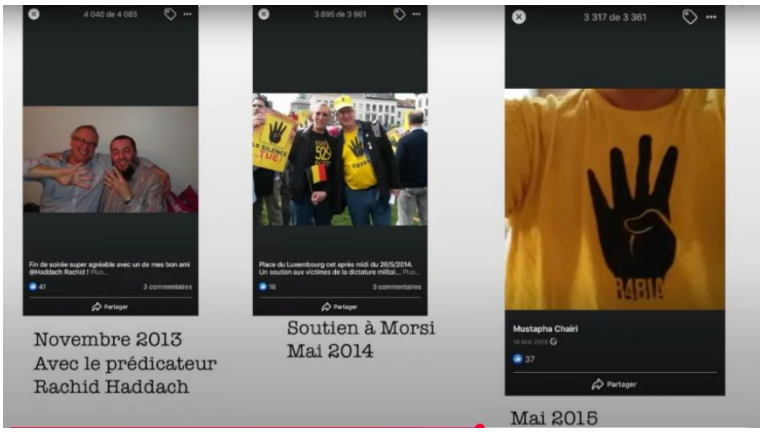

Profil Facebook de Mustafa Chairi, novembre 2013, 26 mai 2014 et 16 mai 2015

Capture d'écran d'une vidéo qui montre le lien entre l'ENAR et le CIIB

Page du CIIB sur Facebook, 11 avril 2009

Publication qui montre le soutien de la LMB à l'égard du CECIV

Page de la LMB sur Facebook, 19 mai 2020

Annexe 2. Exemple d'une action conduite par un maillage d'organisations officiellement indépendantes mais interconnectées

À la suite de la décision du 14 mars 2017 de la Cour de justice de l'Union européenne concernant les conditions dans lesquelles les entreprises peuvent interdire le port du foulard islamique **(1)**, différentes organisations européennes liées aux Frères musulmans ont organisé une visioconférence afin de réagir quant à cette décision. Une vidéo, lors de laquelle l'on entend plusieurs femmes militantes voilées, montre les liens entre le CCIB, le CCIF, l'ENAR et la FEMYSO **(2)**. En effet, dans cette vidéo, on constate la présence de :

Julie Pascoët (ENAR)

Kahina Rabahi (CCIF)

Layla Azzouzi (CCIB, aujourd'hui CIIB)

Assia Oulkadi (FEMYSO)

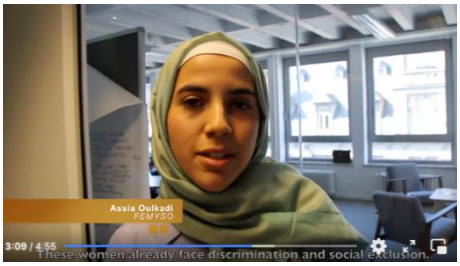

Ihsane Haouach (Bruxelloise & Voilée)

Nimat Bennacer (MRAX)

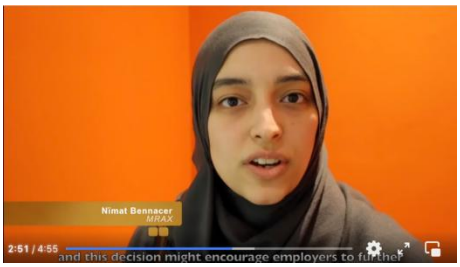

Transcription de propos tenus dans la vidéo

- **Julie Pascoët (ENAR)** : « *En tant que membre du Réseau européen de lutte contre le racisme, nous sommes très inquiets de cette décision, car elle légalise, d'une certaine façon, la possibilité pour les employeurs d'adopter une politique de neutralité exclusive. Cela relègue les femmes à des postes non visibles, voire à leur foyer, et permet donc aux employeurs de les discriminer directement.* »

(1) Arrêt de la Cour (grande chambre) du 14 mars 2017, Document 62015CJ0157, disponible ici.
(2) « Décision de la CJUE », page Facebook de Bruxelloise & Voilée, 24 mars 2017, disponible ici [dernière consultation : 12 août 2025].

- **Kahina Rabahi (CCIF)** : « *La discrimination dans le monde du travail n'est pas un phénomène nouveau. Mais la Cour de justice donne désormais aux entreprises des méthodes et des indications pour limiter la présence de minorités religieuses visibles dans leur personnel.* »
- **Layla Azzouzi (CCIB, aujourd'hui CIIB)** : « *Ma première réaction a été la déception. Déception, car on attendait d'une Cour européenne de justice qu'elle prenne de la hauteur et profite de l'occasion pour réaffirmer les valeurs sur lesquelles l'Europe a été fondée : liberté, égalité, non-discrimination, droit de croire ou de ne pas croire, et, quand on croit, le droit de manifester ses croyances (article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme).* »
- **Assia Oulkadi (FEMYSO)** : « *Cet arrêt va empirer le cercle vicieux dans lequel se trouvent les femmes issues de minorités : elles font déjà face à beaucoup de discrimination et d'exclusion sociale, et cette décision va amplifier cette exclusion, les laissant à la merci des employeurs.* »
- **Ihsane Haouach (Bruxelloise & voilée)** : « *Ce que je trouve assez dommage dans cette décision, c'est que, finalement, nous, les femmes musulmanes, ne pouvons pas nous reposer sur une décision de justice, ni sur la justice européenne. On est en train d'interdire l'accès au travail à une certaine catégorie de femmes, et cela va causer énormément de soucis, énormément de problèmes. On ne se rend pas compte que derrière toutes ces lois, ces arrêtés, ces débats télévisés, il y a de vraies personnes. Des personnes qui veulent travailler, qui cherchent à s'émanciper. Aujourd'hui, elles sont bloquées parce qu'on décide pour elles, sous prétexte de neutralité.* »
- **Nimat Bennacer (MRAX)** : « *C'est triste pour notre démocratie et surtout pour l'émancipation de la femme. Déjà, les filles rencontrent des problèmes liés au port de signes religieux à l'école, maintenant c'est au travail. Cet arrêt n'encouragera pas les employeurs à respecter la loi, qui vise pourtant la liberté religieuse, y compris sur le lieu de travail.* »
- **Hajar El Jahidi (EFOMW)** : « *La justice est censée défendre les plus faibles et maintenir des principes d'égalité et de justice, mais cette décision ne va pas dans ce sens. Pourquoi avoir attendu jusqu'en 2017 pour en arriver à la Cour de justice européenne ? Est-ce vraiment un problème de neutralité, ou bien un problème lié à l'islam et aux femmes musulmanes — qui, en plus d'appartenir à une minorité religieuse, sont aussi des femmes, et donc plus facilement stigmatisées dans nos sociétés patriarcales ?* »

Analyse

Ces propos se déploient autour de quatre axes. D'abord, ils condamnent l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 14 mars 2017, qui autorise les employeurs à interdire les signes religieux visibles dans le cadre d'une politique générale de neutralité. Ensuite, il installe un cadre victimaire en présentant les femmes musulmanes voilées comme une catégorie doublement minoritaire (religion et genre) et donc particulièrement exposée aux discriminations. Troisièmement, il mobilise une rhétorique de l'« égalité inversée » : la neutralité y est décrite comme une exclusion déguisée, et la laïcité comme un prétexte pour restreindre l'accès au travail. Enfin, il appelle aux droits fondamentaux européens, en particulier à la liberté de religion garantie par l'article 9 de la CEDH.

Dans sa logique argumentaire plus large, on retrouve des traits souvent associés aux organisations « anti-islamophobie » proches de la mouvance frériste : insistance sur le port du voile comme droit fondamental et marqueur identitaire central ; opposition frontale à la conception belge de la neutralité dans l'espace professionnel ; mise en avant des femmes voilées comme porte-étendards d'une lutte contre un système qualifié de « patriarcal », tout en défendant – selon ses critiques – une vision rigoriste des rôles féminins dans l'espace public. L'ensemble vise à requalifier des normes de neutralité en atteintes aux libertés, à centrer le contentieux sur la liberté religieuse et à politiser la question du voile comme test de l'égalité et de l'inclusion.

Publications récentes

Retrouvez toutes nos publications (notes, rapports, livres) sur notre site

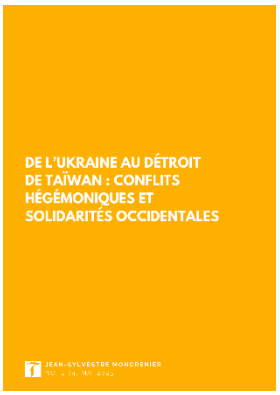

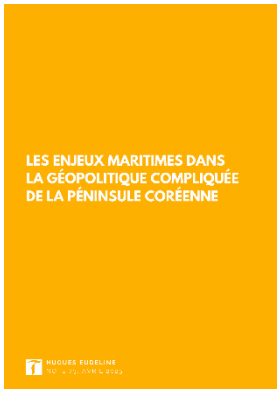

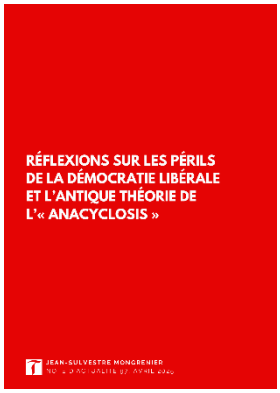

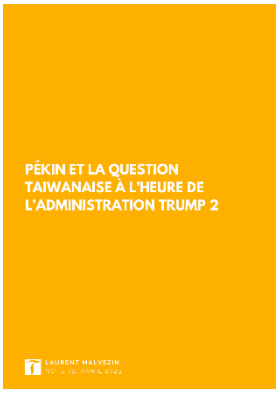

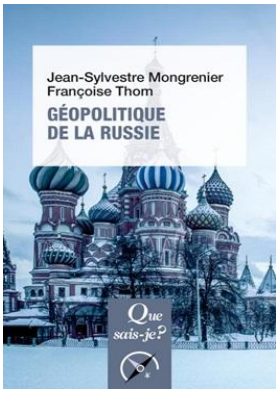

Programme
Immigration et intégration

Le Programme **Immigration et intégration** concentre ses recherches sur les défis que constituent la question migratoire et l'échec des politiques d'intégration dans la plupart des pays européens. Il est en effet urgent d'analyser de manière rigoureuse et dépassionnée la question migratoire et ses conséquences pour nos sociétés européennes, dont celle de l'islam et ses implications culturelles, sociales et politiques.

Ce document est la propriété de l'Institut Thomas More asbl. Les propos et opinions exprimés dans ce document n'engagent que la responsabilité de l'auteur. Sa reproduction, partielle ou totale, est autorisée à deux conditions : obtenir l'accord formel de l'Institut Thomas More asbl et en faire apparaître lisiblement la provenance.

© Institut Thomas More asbl, septembre 2025

You
Tube